

**PROCES-VERBAL N°8  
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER  
Vendredi 25 Avril 2008**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Laurent MOREUIL, Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint

Christian ALBE, Trésorier Général

Daniel MURAIL, Secrétaire Général

Eric TANGUY, Secrétaire Général Adjoint

**Membre représentant la LNV**

Monsieur Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV

Assistent : André GLAIVE, Chargé de mission

Robert FLANDIN, Chargé de mission

Florence BLANCHARD, Juriste FFVB

Jean-Marie SCHMITT, Directeur Technique National Adjoint

Hervé GOLFETTO, Président de la Ligue Régionale Rhône-Alpes

Jean Charles BADIN, membre du CDF, Jean-Pierre MELJAC, Président de la CCS

**Membres excusés**

Mademoiselle Hélène GROC, Chargée de mission

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales, Jean-Philippe LACHAUME, Vice-Président, en charge des Relations Juridiques, Pierre COQUAND, Président de la LNV



Date de rédaction : 28/04/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008

Date de diffusion : 26/05/2008

Auteur : Daniel MURAIL

**Ordre du Jour :**

			<b>Pages</b>
<b>1</b>	<b>INFORMATIONS DU PRESIDENT</b>	<b>GP</b>	<b>3</b>
	<b>11</b> Accueil du Board de la CEV		<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ADOPTION DES PROCES-VERBAUX</b>	<b>DM</b>	<b>3</b>
	<b>21</b> PV des Commissions Centrales		<b>3</b>
	<b>22</b> PV des Commissions de Discipline		<b>3</b>
<b>3</b>	<b>VIE FEDERALE</b>	<b>DM</b>	<b>3 à 5</b>
	<b>31</b> Ateliers de Sarlat		<b>3</b>
	<b>32</b> Postes ATD/ATR – Développement	JMS	<b>3-4</b>
	<b>33</b> Volleyades 2008		<b>4</b>
	<b>34</b> Personnel Fédéral		<b>5</b>
	<b>35</b> Convention AGEFOS – FFVB		<b>5</b>
	<b>36</b> Demande de suppression d’amendes		<b>5</b>
	<b>37</b> Championnat de France N2		<b>5</b>
<b>4</b>	<b>POINT FINANCIER</b>	<b>CA</b>	<b>5 à 6</b>
	<b>41</b> Situation financière 2008		<b>5</b>
	<b>42</b> Budget 2008		<b>6</b>
	<b>43</b> Budget 2009		<b>6</b>
<b>5</b>	<b>DTN</b>	<b>MC</b>	<b>6 à 8</b>
	<b>51</b> CNVB		<b>6-7</b>
	<b>52</b> Situation des entraîneurs féminin 2007		<b>7</b>
	<b>53</b> Relations avec l'étranger		<b>7-8</b>
<b>6</b>	<b>LNV</b>	<b>GP</b>	<b>8 à 9</b>
	<b>61</b> Négociations Ministère – FFVB/LNV		<b>8-9</b>
	<b>62</b> Coupe de France		<b>9</b>
<b>7</b>	<b>COMMUNICATION</b>		<b>9</b>
<b>8</b>	<b>MARKETING</b>		<b>9</b>
<b>9</b>	<b>INTERNATIONAL</b>		<b>10</b>
	<b>91</b> FIVB : joueurs mutés		<b>10</b>

Le Président  
Gil PELLAN

Date de rédaction : 28/04/2008  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008  
Date de diffusion : 26/05/2008  
Auteur : Daniel MURAIL

### 1.1. Accueil du Board de la CEV

Dossier de candidature aux Championnats d'Europe 2011 :

*Voir compte-rendu CDF N°6 du 25 & 26 avril 2008.*

## 2. **ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

### 2.1. PV des Commissions Centrales

- PV CCS N°10 du 07/04/08 → Adopté
- PV CCS N°11 du 16/04/08 → Adopté

Décision : Revoir le problème posé par le report des matchs avec la CCS et la CCA.

### 2.2. PV des Commissions de Discipline

- PV CFA N°6 du 15/04/08 → Présenté

Décision : La ligue de Bretagne ayant décidé de surseoir à l'application d'une décision de CFA reverra un courrier en AR d'exécution de la décision.

## 3. **VIE FEDERALE**

### 3.1. Ateliers de Sarlat

Propositions faites suite aux différentes évocations en réunion de Bureau Exécutif :

Le Bureau Exécutif proposera au Comité Directeur Fédéral de mettre en place le Vendredi 6 Juin à l'Assemblée Générale trois ateliers.

Décision :

- Statuts et règlements, rôle des Ligues Régionales et des Comités Départementaux : modification Règlement Intérieur (Daniel MURAIL – André GLAIVE)
- Finances : explications/pédagogie des finances fédérales (Christian ALBE – Robert FLANDIN – DTN)
- La revue et la communication (Gil PELLAN)

### 3.2. Postes ATD/ATR – Développement

#### 3.2.1. *Demande de la Bretagne pour la création d'un poste d'ATD :*

Le Bureau Exécutif décide le report de la création de poste, il n'y a pas de terrain de Beach Volley créé pour permettre l'exercice de poste (lié également au pôle Beach Volley de Dinard, non créé à ce jour).

Date de rédaction : 28/04/2008  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008  
Date de diffusion : 26/05/2008  
Auteur : Daniel MURAIL

### *3.2.2. Ligue du Limousin :*

Suite à une demande d'un club (possible montée en Pro B), déplacement en Limousin du Secrétaire Général et d'un cadre de la DTN, pour réunir les clubs et pour permettre la mise en place d'une équipe de dirigeants.

### *3.2.3. Présentation du bilan d'action ATR/ATD par Jean-Marie SCHMITT*

Le document est accessible sur le site fédéral (développement)

Le concept des modèles de formation ainsi que le travail des ADR/ADD n'ont pas forcément encore touché tous leurs dividendes par rapport aux objectifs.

Ce projet doit être complété par plus de réflexions sur le développement, avec beaucoup d'ouverture d'esprit vers d'autres formes de Volley-Ball ainsi que le secteur du développement adultes et nouveaux pratiquants.

La place d'un agent de développement n'est pas celle d'un technicien et méritera une redéfinition des profils de poste.

## **3.3. Volleyades 2008**

Hervé GOLFETTO : Il indique qu'il n'y a pas trop de problèmes d'organisation, d'ailleurs 123 personnes ont écrit sur le livre d'or et il y a eu seulement 2 protestations dont la cause était des problèmes locaux.

La mobilisation des bénévoles a été exemplaire et fédératrice d'unité. Les bénévoles (80 personnes) étaient très contents.

Une équipe féminine a été disqualifiée pour un problème d'inscription de joueuses non-conforme au règlement.

Robert FLANDIN et Eric TANGUY témoignent de la montée en puissance de la compétition et de l'ancrage du Volley-Ball.

Jean-Marie SCHMITT confirme l'élévation du niveau de jeu, la qualité de l'organisation et l'intérêt de confier l'organisation durant 2 ans.

Le Président Gil PELLAN et le Bureau Exécutif adressent toutes leurs félicitations au Président Hervé GOLFETTO et lui demande de transmettre ses félicitations aux membres de son équipe.

### ***Situation pour les saisons 2008/2009 et 2009/2010***

Le coût de l'organisation revient à 1 500 € pour une délégation. Le prix actuel est de 870 € grâce aux aides locales et les 30 000 € de la convention d'objectifs.

L'aide de la FFVB de 30 000 € via la convention d'objectifs ne perdurera peut-être pas suite aux annonces du Ministère. Signalons aussi que, pour le DTN, les Volleyades n'interviennent qu'en 6<sup>ème</sup> position dans ses priorités.

Date de rédaction : 28/04/2008  
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008  
 Date de diffusion : 26/05/2008  
 Auteur : Daniel MURAIL

### **3.4. Personnel Fédéral**

Embauche de Chrystèle SIBILLA comme assistante du Président en CDD de 4 mois (voir décision du CDF du 1<sup>er</sup> Mars 2008).

Prolongement des contrats de Jean-François LE FEVRE et Samuel AUFFRAY jusqu'à la fin Juillet 2008, pour l'organisation des manifestations de la Ligue Mondiale, des World Series et de la Coupe de France de Beach Volley.

### **3.5. Convention AGEFOS – FFVB**

Après renseignements pris auprès de « l'AGEFOS local » qui gère nos conventions entre la FFVB et les personnels salariés de la FFVB (tous métiers : administratifs ou techniques) la convention « AGEFOS National » porte sur l'utilisation du fond réservé au niveau national pour des opérations mise en place par le secteur formation.

Décision : le Bureau Exécutif décide de signer cette convention, en demandant au secteur formation de porter attention aux personnels salariés de la fédération.

### **3.6. Demande de suppression d'amendes**

Stella Calais : Erreur reconnue par le club de défaut de licence et mutation sur le match de N3 pour les cadettes, il demande la suppression de l'amende (200 € pour le match perdu).

Joué Volley-Ball : Erreur reconnue par le club. Il demande la suppression de l'amende (200 € pour le match perdu).

Décision : Rappel : jusqu'à maintenant toutes les demandes identiques ont été refusées.

### **3.7. Championnat de France N2**

Deux clubs ont accepté de prendre en charge le dispositif d'organisation :

- CHARENTON pour le Championnat de N2 féminin
- LISSP CALAIS pour le Championnat de N2 masculin

## **4. POINT FINANCIER**

### **4.1. Situation financière 2008**

Situation de trésorerie à ce jour :

Les échéances financières dès le 15 mai 2008 seront difficiles à tenir. Les problèmes financiers rencontrés les années précédentes en Août apparaissent maintenant dès Avril et Mai :

Les actifs à ce jour de la FFVB sont constitués par les créances des Ligues (360 k€), des clubs (263 k€), des pensionnaires des pôles (45 k€) et des partenaires (40 k€).

Les passifs sont les fournisseurs (360 k€), les championnats (50 k€).

La trésorerie est nulle.

Date de rédaction : 28/04/2008  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008  
Date de diffusion : 26/05/2008  
Auteur : Daniel MURAIL

#### **4.2. Budget 2008**

Le Ministère serait probablement en retrait d'environ 10%, soit 150 k€ en moins.

Le Bureau Exécutif demande au DTN de fournir sous huit jours les programmes des Equipes de France en accord avec cette nouvelle information, soit 1 445 000 € au lieu de 1 655 000 € comme prévu jusqu'à maintenant (voir document du 19 Mars), afin de ne pas se trouver devant le fait accompli de dépenses déjà engagées.

#### **4.3. Budget 2009**

Le Trésorier Général donne lecture du document établi pour le budget 2009 et le commente.

Proposition est faite afin de déterminer quatre variantes du budget qui seront proposées au Comité Directeur Fédéral :

- A – Repousser le recrutement des salariés,
- B – Annuler les événements (Tournoi de France),
- C – Augmenter les licences de 10%,
- D – Diminuer (supprimer) l'aide à l'emploi.

A ces documents seront joints : Plan d'action 2008 2009, le budget 2009, le coût des championnats et Coupe 2007, le comparatif réalisé 2007 avec le budget 2007 et le document Haut-Niveau.

Complément à l'exposé des propositions :

- licence : 4% et prix de la revue (2,5 maintenu de la licence)
- revue : Obligation pour le club, abonnement volontaire pour le licencié

Le Bureau Exécutif estime que si les propositions du Trésorier Général ne sont pas votées, nous serons sur un déficit annoncé.

### **5. DTN**

#### **5.1. CNVB**

(Réunion téléphonique du 13 Avril : *Présents : Gil PELLAN, Christian ALBE, Daniel MURAIL, Eric TANGUY, Robert FLANDIN, André GLAIVE, Philippe BEUCHET, Laurent MOREUIL, Jean-Philippe LACHAUME, Jean-Paul ALORO. Assistant : Laurent NEUVILLE, Michel COGNE. Excusés : Hélène GROC, Pierre COQUAND*)

Information par le DTN du collectif des joueurs au CNVB pour l'an prochain ainsi que de la situation :

- Administrative
  - Financière
  - Sportive
- (Participation de Gérard CASTAN et de Philippe BLAIN)*

Les trois sujets sont abordés par le DTN et Gérard CASTAN.

Date de rédaction : 28/04/2008  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008  
Date de diffusion : 26/05/2008  
Auteur : Daniel MURAIL

Intervention du Président sur la situation exacte des joueurs (contrat, signature, mise à disposition, réalité du collectif, finances) et du Secrétaire Général sur la demande tardive faite par la DTN 15 jours avant la date limite auprès du service juridique alors que ces questions ont été posées il y a au moins un an (décisions d'AG 2006 et 2007).

Décision pour la saison 2008/2009 :

- les statuts et conventions de formation seront envoyés au Bureau Exécutif pour validation
- situation sportive : sauf Guillaume QUESQUE tous les autres joueurs actuellement au CNVB ou y entrant restent et constitueront une équipe acceptable pour la pro B (Gérard CASTAN)
- une lettre doit être envoyée à tous les joueurs pour expliquer leur situation (à transmettre au Bureau Exécutif)
- situation financière : un budget joint (à transmettre au Bureau Exécutif)
- l'ensemble de ces documents est à approuver en Comité Directeur Fédéral le 26 Avril

## 5.2. Situation des entraîneurs féminin 2007

Remboursement des indemnités des préparateurs physiques : évolution du dossier présenté Monsieur Michel COGNE.

Le Président Gil PELLAN a été interpellé par les deux entraîneurs et les deux Présidents des deux clubs sur les indemnités dues aux entraîneurs en remplacement de l'absence du préparateur physique. Les deux Présidents témoignent de la réalité des engagements pris par le DTN.

Michel COGNE : tout ce qui a été écrit et validé par PV ou contrat a été respecté.

Michel COGNE admet que lors du stage préparatoire avec le groupe A' et un certain nombre de féminines du groupe A, il a été convenu de la participation d'un entraîneur pour remplacement du préparateur physique qui est donc valide. En revanche, selon lui, la présence du deuxième entraîneur est de sa volonté propre et non prévue au contrat.

Décision : La fédération honorera la dette concernant le premier entraîneur.

Michel COGNE fera un écrit qu'il enverra au Président du deuxième entraîneur par lequel il n'a jamais pris un tel engagement.

Le Président de la FFVB demande également un écrit du DTN sur la lettre de Bagnoles de l'Orne, concernant le non-engagement de la ville sur le nouveau contrat.

## 5.3. Relations avec l'étranger

### 5.3.1. Invitation de l'équipe de France féminine pour participer à un tournoi aux Emirats Arabes Unis :

Un stage de 5 jours est envisageable, inclus dans le financement du tournoi : le budget total est sans frais pour la FFVB ainsi que le budget de Jean-Marie SCHMITT : équipe A' Féminine.

Stage et déplacements : 9 000 € ainsi que les équipements (sous précision de conditions).

Vote du Bureau Exécutif : 8 pour et 1 contre (9 présents).

Date de rédaction : 28/04/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008

Date de diffusion : 26/05/2008

Auteur : Daniel MURAIL

### 5.3.2. *Echanges avec l'Afrique*

Accord avec 3 pays : le Niger, l'Algérie et le Qatar.

Rappel à la DTN : Les accords de convention avec le Qatar ne sont pas respectés alors qu'ils ne coûtent rien.

Niger : Assistance sociale

Algérie : Accueil d'une équipe Algérienne au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Souhait au minima du respect financier.

Décision du Bureau Exécutif :

Les conventions signées, dans un cadre politique par la FFVB doivent être respectées : cela implique une mise en œuvre systématique par le Directeur Technique National.

Accord à l'unanimité.

## 6. LNV

### 6.1. **Négociations Ministère – FFVB/LNV**

André GLAIVE : les 3 réunions se sont bien passées et un consensus sur les 6 points a été trouvé. Un courrier a été envoyé à la Directrice des Sports reprenant les six points suivants :

#### 6.1.1. *Championnats du secteur professionnel*

Intégration de la Pro B actuellement gérée par la LNV, au sein de la FFVB sous le nom **de Pro Fédérale** à compter de la saison 2009/2010.

#### 6.1.2. *Fonctionnement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG)*

Avec une commission de contrôle des championnats professionnels gérée et financée par la LNV, une commission de contrôle des championnats fédéraux gérée et financée par la FFVB et un conseil supérieur pouvant se réunir en commission d'appel géré et financé par la FFVB.

#### 6.1.3. *Calendrier des compétitions et mise à disposition des joueurs en Equipe de France*

Mise en place d'une commission mixte composée de 2 à 3 représentants de la FFVB et de 2 à 3 représentants de la LNV avec l'expertise des entraîneurs des équipes nationales masculine ou féminine, ainsi que des représentants des joueurs.

#### 6.1.4. *Centres de formation des clubs Pro*

CFCP obligatoires ou volontariat où l'agrément est ministériel ou fédéral selon les divisions.

Date de rédaction : 28/04/2008  
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008  
 Date de diffusion : 26/05/2008  
 Auteur : Daniel MURAIL

### *6.1.5. Droits audiovisuels et ressources marketing*

Mise en place d'une structure indépendante codirigée par la FFVB et la LNV et cofinancée à 50/50 (2 à 3 représentants par institution).

### *6.1.6. Modernisation des salles*

La FFVB et la LNV doivent conjointement aider les clubs participants aux divisions Pro à obtenir auprès de leurs collectivités territoriales, la modernisation de leurs salles afin qu'ils puissent respecter les normes de la Confédération Européenne de Volley-Ball permettant l'organisation des rencontres de la Ligue Européenne.

D'autre part, le Président Gil PELLAN rappelle que le Ministère fera des recommandations et une nouvelle réunion se déroulera pour l'écriture de cette convention.

Le Président confirme que les play-offs sont supprimés en fin de championnat (augmentation du nombre de semaine pour l'organisation du calendrier).

## **6.2. Coupe de France**

Le règlement sportif de la FFVB pour la saison 2008/2009 doit prendre en compte ce nouveau point : la Coupe de France serait sur le même format sportif que cette année (tournoi à 4) et proposition d'un format de sportif, tournoi à 4 pour les clubs fédéraux : Coupe de France amateurs, 2 finalistes => intégré aux Professionnels.

- Obligations de participation des clubs de N1 et N2 : 2008
- Obligations de participation des clubs de N3 : 2009

Le Secrétaire Général contactera le Président de la Commission Centrale Sportive et la LNV pour le calendrier 2008/2009.

Validation du courrier envoyé à la Directrice des sports – copie à la LNV (position de la FFVB sur les 6 points) et demande de la Directrice des Sports pour le 30 Avril, d'un projet de convention. Cette proposition semble impossible et demande un décalage en fonction de la réunion commune FFVB/LNV du 6 Mai.

Groupe de travail : même groupe.

## **7. COMMUNICATION**

Pas de point à l'ordre du jour.

## **8. MARKETING**

Pas de point à l'ordre du jour.

## **9. INTERNATIONAL**

### **9.1. FIVB : Joueurs mutés**

La proposition de la FIVB (décision finale le 12 Mai) met les clubs professionnels dans une situation difficile et contradictoire avec le droit européen.

La décision de la FIVB est une simple réglementation sportive de 3 joueurs avec un transfert par club avec seulement deux joueurs étrangers sur le terrain.

Les études de juristes (Ministère, CNOSF, cabinets spécialisés) indiquent que ce règlement sportif entrera en conflit (avec probablement gain des clubs plaignants) avec le droit européen et le droit du travail.

La FFVB n'échappera probablement pas à une action en responsabilité contre ce texte, si elle impose ce texte pour un club qui se serait vu refusé un transfert.

Le Président,  
Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,  
Daniel MURAIL

#### **DESTINATAIRES :**

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer  
Comités Départementaux  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Membres des Commissions Centrales  
Direction Technique Nationale  
Diffusion Interne

Date de rédaction : 28/04/2008  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 DU 06/06/2008  
Date de diffusion : 26/05/2008  
Auteur : Daniel MURAIL